

Prélèvement à la source : déjà un premier bug informatique

CA Y EST ! L'usine à gaz du prélèvement à la source vient de connaître son premier bug, qui va, dès ce mois-ci, toucher une foule de contribuables. En cause ? Le logiciel fiscal utilisé jusque-là par Bercy, qui n'a pas supporté qu'on change ses habitudes.

Résultat : le 22 mars à 15 h 30 – heure limite pour rédiger la déclaration de revenus préremplie à envoyer aux contribuables –, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) n'avait reçu que les trois quarts des renseignements dont elle avait besoin. Autour de 500 000 contribuables (selon les estimations internes de cette direction) vont donc recevoir, à compter du 15 avril, une déclaration préremplie dans laquelle le montant de leurs revenus... sera faux.

Le 15 mars, la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (Cnav) a été informée qu'il y avait un os dans le logiciel fiscal – le GIP-MDS – chargé d'alimenter le fisc en données sur les contribuables. Pourquoi la Cnav ? Parce qu'elle centralise la totalité des renseignements (salaires, retraites, cotisations sociales, revenus de placements, etc.) sur les sommes versées par

les « tiers payants » (entreprises, Etat, caisses de retraite, organismes financiers, etc.). Charge ensuite au logiciel GIP-MDS de piocher dans les milliards de données de la Cnav pour les expédier à qui de droit (fisc, organismes sociaux, etc.). Sauf que le programme s'est sérieusement emmêlé les connexions...

Programme minceur

Jusqu'à présent, les entreprises envoyaient leurs données via une déclaration annuelle, la DADS. Dans la perspective du passage au prélèvement à la source, le 1^{er} janvier 2019, cette déclaration est devenue mensuelle et s'appelle désormais « déclaration sociale nominative » (DSN). Or on est encore dans une période de transition, et le logiciel s'est trompé, envoyant parfois au fisc la DADS au lieu de la DSN, et inversement, ou encore... les deux documents.

Dans tous ces cas, les données considérées par l'ordinateur n'existant pas, elles ne sont pas entrées dans le fichier de la DGFiP. Les revenus de plus de 1 million de foyers fiscaux n'ont donc pas été intégrés.

Un porte-parole de la DGFiP reconnaît « un problème de transmission des données fiscales ». Mais, promis-juré, tout va s'arranger. Pour les contribuables établissant leur déclaration sur Internet (soit la moitié du million de foyers victimes d'erreurs), « les données seront modifiées d'ici à la mi-avril ». A condition que l'ordi ne fasse pas de nouveau des siennes.

Quant aux 500 000 autres foyers, qui remplissent une déclaration papier, ils recevront, quelques jours après celle-ci, un « courrier explicatif » de Bercy, assorti d'un duplicata corrigé du cadre mentionnant les « revenus connus » par l'administration. Ce chiffre – qu'on espère correct, cette fois – devra être recopié sur la déclaration de revenus indûment préremplie. D'une simplicité biblique, non ?

Ce porte-parole de Bercy fait mine de prendre l'incident avec philosophie. Il souligne ainsi que « la déclaration préremplie est un service que rend la DGFiP aux usagers, et il n'est en rien obligatoire ni exhaustif ».

Et les bugs informatiques, ils sont obligatoires ?

Hervé Martin

**Le Canard
enchaîné**

mercredi 4 avril 2018